

## Les marchés des travaux 2017 ont été attribués

Réuni le 9 juin, le conseil municipal a attribué le marché des principaux investissements 2017. **Voierie rue Traversière**, chaussée et trottoirs. 42 % d'aide du département. 6 entreprises ont répondu. L'entreprise Pignot est retenue comme mieux disant pour 25.975 € HT. Travaux en 2 temps : début juillet et fin septembre.

**Impasse Rivière Est**, aide de l'Etat 40%. 6 entreprises ont répondu. Pignot est retenue comme moins disant pour 5.546,50 € HT. Travaux en 2 temps : début juillet et fin septembre.

**Remplacement du préfabriqué de l'école**, aide de l'Etat 31.923 € + aide du département 29.271,04 € + aide parlementaire 10.000 € pour un total de 70.494,64 €.

Lot 1 : diagnostic amiante avant démolition : AC Environnement est retenue pour 500 € HT

Lot 2 : démolition du bâtiment existant : une seule entreprise a répondu : De Cutis pour 14.245 € HT

Lot 3 : structure modulaire : Green Habitat est retenue pour 75.000 € HT + terrassement et supports par Pignot pour 6.800 €

Lot 4 raccordement électrique : 2 propositions reçues. Stéphane Bruneau est retenu comme moins disant pour 1.158 € HT

Permis de construire : autorisation est donnée au maire pour faire la demande d'autorisation de permis de construire.

Couleurs extérieures : une réunion des élus sera organisée avec le représentant de l'entreprise pour définir les couleurs retenues.

**Rénovation de la salle polyvalente et bibliothèque**. Dossier non retenu par l'Etat (un seul gros dossier étant retenu cette année, le remplacement du préfabriqué). Fonds de soutien de l'Agglo de Brive, 19.354,18 €.

Lot 1 : Climatisation et chauffage par clim réversible. 2 propositions reçues. Clim énergie est retenue comme mieux disant pour 22.694 € HT.

Lot 2 : éclairage par LED. 2 propositions reçues. Stéphane Bruneau est retenu comme moins disant pour 11.873,64 € HT + une option scénique de 1.106,23 €

Lot 3 : Peintures. LMB Berger est retenue pour 3.750 € HT intérieur et 4.600 € HT extérieur.

Lot 4 : Sol. Ce lot est mis en attente pour renouveler la demande d'aide auprès de l'Etat en septembre (30.967,72 €).

**Voierie 2017** : une aide de 10.000 € est donnée par le département.

Le conseil municipal autorise une consultation d'entreprises pour la réfection de la route de la Logne et le goudronnage de la fin de la rue du Suquat.

**Peinture du préau de la maternelle** : une subvention de 25% sera demandée au département.

**Ordinateur pour la maternelle** : l'achat est validé afin de permettre la construction d'un blog de classe pour la petite et moyenne section.

**Entretien des parcelles en zones bâties** : le problème du manque d'entretien de certaines parcelles en zones bâties étant récurrent, et de nombreuses réclamations étant faites en mairie, voire des menaces d'action en justice, conformément à divers articles du code forestier et des collectivités, le conseil municipal autorise l'entretien par les agents communaux utilisant le matériel de la collectivité, moyennant le tarif de 90 € de l'heure, facturé aux propriétaires concernés par ces manquements.

Après avertissement et non exécution des travaux de remise en état du terrain dans un délai de 31 jours à compter de la date de mise en demeure par lettre recommandée, les travaux seront effectués par les agents et le matériel communal, aux frais du propriétaire, pour un montant de 90

€ de l'heure. En cas d'impossibilité par les agents et les engins communaux, ce travail sera confié à une entreprise locale, toujours aux frais du propriétaire et au tarif fixé par l'entreprise.

**Puits pour l'arrosage des stades.** Le conseil autorise le creusement d'un puits avec réserve d'eau : 4.968 € TTC. Le conseil municipal autorise également la demande préalable d'autorisation de puisage dans la nappe phréatique.

**Divers :** Des panneaux seront commandés pour indiquer le village de la Besse. Un point sera fait sur la signalétique de la commune.